



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/40/158  
S/16997

4 mars 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE ET FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarantième session  
Point 38 de la liste préliminaire\*  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE  
Quarantième année

Lettre datée du 4 mars 1985, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

Suite à mes lettres datées des 21, 25 et 26 février 1985 (A/40/148 et Add.1, et A/40/156-S/16990), relatives aux opérations et pratiques israéliennes abusives dans le sud du Liban, la Bekaa occidentale et le district de Rashaya, et sur instructions de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

A 7 h 30 du matin le samedi 2 mars 1985, les forces israéliennes ont entrepris d'encercler et de pénétrer par la force dans le village de Maarakah (situé au sud du fleuve Litani et à proximité de la ville de Tyr). Plus de 800 soldats israéliens et de 50 véhicules blindés (des chars, des transports de troupes et deux bulldozers) ont participé à l'opération, à la suite de laquelle 350 citoyens ont été séquestrés à l'intérieur de l'école du village, après avoir été soumis à un interrogatoire, dont 17 personnes qui ont été transportées ensuite vers une destination inconnue. De plus une voiture et quatre maisons furent complètement démolies.

Avant leur départ du village de Maarakah, les forces israéliennes ont par ailleurs truffé la mosquée (Husseynieh) du village de mines et d'explosifs et l'ont fait exploser, alors que la population s'y était rassemblée à la mi-journée le lundi 4 mars 1985. Le nombre estimé de personnes à l'intérieur de la mosquée à l'heure de son explosion s'élevait à 200. Les informations préliminaires qui nous sont parvenues sur ce massacre indiquent que 15 personnes au moins y ont trouvé la mort et 45 autres ont été blessées, alors que des dizaines de personnes se trouvent toujours bloquées sous les décombres et que les travaux de secours se poursuivent.

\* A/40/50.

Les forces israéliennes ont par contre empêché les ambulances et autres voitures de secours de pénétrer dans le village, comme elles ont encerclé l'hôpital du village de Djebel Aamel, qui est le village le plus proche de Maarakah, en tirant dans l'air pour terroriser les gens et empêcher le transport des blessés à l'hôpital.

Ce massacre, qui a été perpétré par les forces israéliennes d'occupation à l'intérieur d'un lieu sacré de culte, constitue une violation des règles les plus élémentaires du comportement moral et des principes et normes du droit et des accords internationaux.

Le Gouvernement libanais, qui n'a cessé de mettre la communauté internationale en garde contre la perpétuation des pratiques israéliennes abusives et continues dans le sud du Liban, la Bekaa occidentale et le district de Rashaya, condamne ce nouveau massacre et cet acte criminel perpétré par les forces israéliennes à Maarakah et dont le triste résultat, en nombre de victimes, n'a pu encore être complètement déterminé. Il réitère son appel et sa demande pour que soient condamnées les opérations et pratiques israéliennes abusives, et pour qu'il soit mis une fin immédiate à ces opérations et à ces pratiques dans les territoires libanais soumis à l'occupation.

Je vous saurais gré de faire distribuer cette lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 38 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) M. Rachid FAKHOURY

-----

